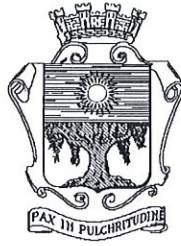


AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-16-DE  
Reçu le 07/06/2019



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16 – PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Séance Publique Ordinaire du 29 MAI 2019  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Bernard MACCARIO, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : Mme Marie-José LASRY à M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON à M. le Maire, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, Mme Sophie REID à Mme Catherine LEGROS, M. Bernard MAILLE à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

ABSENT : M. Jean-Elie PUCCI

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 21 mai 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-16-DE  
Reçu le 07/06/2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2019

XVI - PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Arzu-Marie PANIZZI, adjoint au maire, expose ce qui suit :

Au tableau des effectifs annexé au budget primitif 2019, les postes suivants ont été ouverts pour tenir compte de l'évolution de la carrière des agents :

- 1 poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe,
- 18 postes d'adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe.

Les nominations ont eu lieu ou auront lieu au cours de l'année 2019 et les postes suivants sont ou seront donc à supprimer aux dates suivantes :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- 1 poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe
- 16 postes d'adjoints techniques territoriaux,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

Au 1<sup>er</sup> avril 2019 :

- 1 poste d'adjoint technique territorial,

Au 1<sup>er</sup> août 2019 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe,

Au 1<sup>er</sup> novembre 2019 :

- 1 poste d'adjoint technique territorial,

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De supprimer les postes listés ci-dessus aux dates indiquées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Adopte les propositions de son rapporteur.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.